



## **OFFICE DES CEREALES**

### **Avis de Consultation N° C2/0064/23**

L'Office des Céréales lance une consultation pour la réalisation des études techniques préalables à l'exécution des travaux d'aménagement de deux murs de clôtures aux silos sises à Beja et à Bizerte.

Seuls les bureaux d'études agréés ou autorisés par les autorités compétentes (**spécialité B0 ou équivalent**) et les ingénieurs conseils (**spécialité Génie Civil**) peuvent participer à la présente consultation.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à retirer le cahier des charges auprès de la Direction de l'Approvisionnement de l'Office des Céréales (Service Achats). Les soumissions doivent être présentées comme il est indiqué à l'article 4 du Cahier des charges relatif à la présente consultation.

Les offres doivent parvenir sous plis fermés, par voie postale et recommandées ou par Rapide-Poste ou déposées directement au bureau d'ordre central de l'Office des Céréales contre récépissés, sous enveloppes fermées et scellées, libellées au nom du Président Directeur Général - 30 - Rue Alain Savary - BP N°173 CEDEX 1002 Tunis, portant la mention « **A NE PAS OUVRIR –Consultation N° C2/0064/23: Réalisation des études techniques préalables à l'exécution des travaux d'aménagement de deux murs de clôtures aux silos sises à Beja et à Bizerte**».

Les offres doivent parvenir au plus tard le **14 Décembre 2023**, le cachet du bureau d'Ordre Central de l'Office des Céréales faisant foi.

La validité des offres est fixée à **60 jours** après la date limite de la réception des offres.

Toute offre qui est parvenue au delà de la date limite sera rejetée.

